

**Conseil municipal | Séance du 2 juillet 2020**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2020-07-02-31 | Création d'une école - Acquisition d'un terrain  
rue Pierre Sénard à la SNCF  
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 35

Date de convocation : 26 juin 2020

L'An deux mille vingt, le 02 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Ahmed Akkari

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de la propriété des personnes publiques,
- L'estimation réalisée par les services de France Domaines en attente,
- L'avis favorable du comité d'engagement de la SNCF.

**Considérant :**

- Que pour répondre à l'évolution des effectifs scolaires, générés par les projets de développement et de renouvellement urbains qui s'opèrent sur le quartier de la Cité des Familles, la Ville envisage la réalisation d'un nouvel équipement scolaire,
- Qu'à cette fin, il pourrait être acquis auprès de la SNCF un terrain d'une superficie d'environ 11 400 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle plus importante cadastrée section AI numéro 0504 située rues des Bleuets et Pierre Sénard,
- Que cette acquisition pourrait s'opérer moyennant la somme forfaitaire de 550 000 €, hors taxes, TVA et autres frais en sus à la charge de la Ville acquéreur,
- Qu'il conviendrait le cas échéant de passer outre l'avis des Domaines compte tenu de l'opération envisagée,
- Qu'afin de pallier aux éventuels délais incompatibles avec les échéances de mise en œuvre de ce projet, la mise à disposition anticipée de la parcelle en vue de la réalisation de certains travaux et études préparatoires, ainsi que le dépôt des autorisations administratives d'usage pourraient le cas échéant être envisagés.

**Décide :**

- De procéder à l'acquisition auprès de la SNCF du terrain susvisé moyennant la somme de 550 000 €, hors taxes, TVA et autres frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

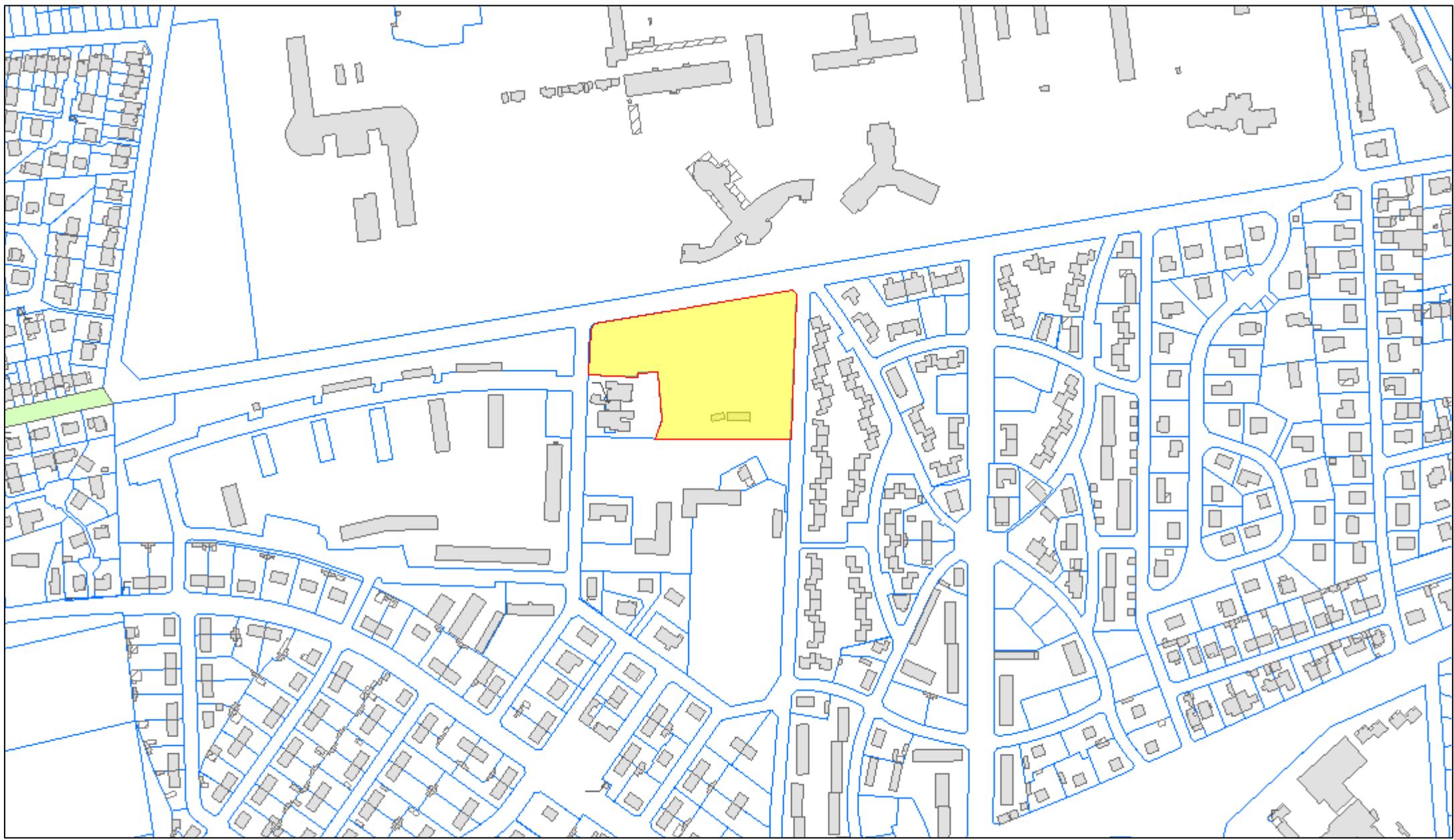
Monsieur Joachim Moyses  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 06/07/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20200702-lmc117460-DE-1-1

Affiché ou notifié le 7 juillet 2020



**Légende**

- Renvois de parcelles
- Commune
- Renvois de parcelles
- Commune